

REGLEMENT INTERIEUR

MATERNELLE

MAJ 17/07/2023

Les parents doivent impérativement respecter les horaires de classe et de garderie pour le bon fonctionnement de la maternelle. Ils ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'établissement avant et après ces horaires d'ouverture et fermeture de l'école.

Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux sont à prendre en dehors des heures de classe. Cependant, si un rendez-vous a lieu pendant les horaires de classe, nous vous demandons de ramener votre enfant aux heures d'ouvertures de l'école : **11h30** et **13h15**. Nous vous demandons de ne pas les ramener dans le courant de la matinée, ni de l'après-midi.

1) LES HORAIRES

Horaires du matin

L'école est ouverte de 7h45 à 18h15 :

- Le matin, la garderie est assurée de 7h45 à 8h45.
- **Attention : fermeture du portail à 8h45 PRÉCISES.**
- PS : les élèves seront accueillis dans la salle de garderie du 1^{er} étage (accès passerelle).
- MS-GS : les élèves seront accueillis dans la salle de garderie du rez-de-chaussée.
- MS-GS : à 8h45, les élèves iront dans leur classe avec leur enseignante.
- **Les parents de MS-GS ne sont pas autorisés à passer par la passerelle.**

Horaires de l'après-midi

Pour les élèves qui déjeunent à l'extérieur le retour en classe se fait à 13h15 sous les mêmes modalités que le matin.

Horaires de la garderie du soir

Elle est payante à partir de 17h et se termine à 18h15 PRÉCISES. Cinq retards pourraient entraîner une **éviction** momentanée de votre enfant à la garderie. En début d'année, il vous sera demandé si vous souhaitez la garderie au forfait.

Horaire du mercredi matin

Les enfants sont accueillis à la garderie de 7h45 jusqu'à 8h45, fermeture du portail à 8h45. Au-delà les enfants ne pourront pas être accueillis. La garderie est assurée jusqu'à 12h30 PRÉCISES. Attention pas de service de cantine ce jour-là à la maternelle. Cinq retards pourraient entraîner une **éviction** momentanée de votre enfant à la garderie

2) LES CHANGEMENTS DE RÉGIME

- **Externe (EXT)** : Exceptionnellement, l'enfant peut déjeuner à l'école en créditant le compte restauration sur École directe.
- **Demi Pensionnaire (DP)** : l'enfant déjeune tous les jours à l'école.
- Tout changement de régime doit être signalé **PAR ÉCRIT** 10 jours avant chaque fin de trimestre comptable (voir fiche tarifaire).

3) ABSENCES

Les absences doivent être signalées, dès la première heure de classe du matin et de l'après-midi, de préférence par mail : maternelle@caousou.com ou par téléphone au 05 67 00 94 78.

L'instruction étant obligatoire à partir de 3 ans, les parents doivent prévenir la Direction ou l'enseignante de la classe en cas d'absence de l'enfant.

4) SANTÉ, HYGIÈNE ET BIEN-ÊTRE

- **Nous vous rappelons qu'il nous est impossible de donner des médicaments à un enfant même sur présentation d'une ordonnance médicale.** Seuls les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé - PAI - établi avec le médecin et signé par les différents partenaires se verront attribuer leur traitement en cas de crise.
- En cas de besoin merci de contacter l'infirmière : infirmierie-caousou@caousou.com
- Tout parent qui constate que son enfant est porteur de poux doit nous le signaler au plus vite. Un affichage est alors mis à l'entrée des classes, un mail est envoyé afin que les familles fassent le nécessaire.
- Toute maladie importante (varicelle*, scarlatine, rubéole, covid...) doit également nous être signalée. Les gastro et les conjonctivites sont également à nous signaler car elles sont très contagieuses. (* en cas de varicelle, il est fortement conseillé de garder l'enfant à la maison les cinq premiers jours).
- Nous vous demandons de ne pas mettre les enfants à l'école lorsqu'ils ont une gastro, une conjonctivite et de la fièvre.
- En cas d'incident survenant à votre enfant, quelque soit le degré de gravité, vous serez informé(s) par téléphone.
- Les enfants malades ou accidentés sont pris en charge sur place par l'adulte référent, en fonction de la gravité, les parents seront informés. L'incident sera notifié dans le carnet de liaison de votre enfant.
- En petite section, au sujet de la propreté, certains «accidents» pouvant survenir, il est nécessaire de mettre une tenue de rechange complète dans le sac de votre enfant.
- Si les «accidents» se répètent, **un dialogue entre la famille et l'école s'engagera pour accueillir l'enfant dans les meilleurs conditions.**
- Il est rappelé aux parents que les enfants doivent être habillés de façon pratique, c'est-à-dire qu'ils puissent facilement se rendre aux toilettes et s'habiller seuls. Tous les vêtements doivent porter le nom de l'enfant. Les vêtements trouvés et non réclamés seront donnés à une œuvre caritative en fin de chaque période.

5) SÉCURITÉ, CIRCULATION ET AUTRES...

- **En cas de conflit entre élèves, les parents ne sont pas habilités à intervenir personnellement auprès des familles ou des enfants concernés. Ils doivent s'adresser aux adultes de l'école.**
- Tout objet de valeur est interdit.
- Attention ! Vérifier que le cartable de votre enfant ne contient ni médicaments, ni jouet de la maison, ni objet pouvant être dangereux pour lui ou pour les autres enfants.
- Les gourdes et les doudous doivent impérativement être marqués au nom de l'enfant.
- **IMPORTANT** : En dehors des heures scolaires et en présence de leurs parents dans l'école, les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants. **En dessous de 12 ans, les enfants ne sont pas autorisés à venir chercher leurs frères et soeurs aux heures de sortie.**

CIRCULATION : IL N'EST PAS AUTORISÉ À SE GARER EN VOITURE DANS L'ENCEINTE DU CAOUSOU. POUR CEUX QUI VIENNENT À VÉLO : GARER LE VÉLO DEVANT L'ORANGERIE, PUIS SE DIRIGER À PIEDS JUSQU'À LA MATERNELLE.

Le portail : Le matin fermeture du portail à 8h45 PRÉCISES.

Parc : Notre lieu de vie est un endroit très agréable mais il impose à tous des règles à respecter. **Après 16h30 il est interdit** :

- de s'y promener librement
- d'utiliser les jeux
- de cueillir les fleurs ou les fruits
- d'importuner les animaux
- d'y amener frères, soeurs et amis...
- **de circuler à vélo ou en trottinette lors de l'entrée et de la sortie des classes dans l'enceinte de l'école du Caousou.**

Trois types d'alerte :

- **alerte incendie**
- **alerte chimique**
- **alerte intrusion**

Des exercices d'entraînement sont proposés régulièrement aux élèves et à l'équipe éducative afin d'assurer la sécurité de tous.

MODIFICATIONS : Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de situation familiale, de personne accompagnant est à signaler à la coordinatrice de la maternelle, par écrit, dans les meilleurs délais. Pour les personnes divorcées, une pièce officielle est demandée.

La direction et l'équipe éducative.